Octobre 2020



En tant que membre de l'organisme de réglementation des IAA, vous bénéficiez d'une couverture en cas de responsabilité médicale. L'organisme de réglementation des IAA vous propose, en plus de vos frais annuels, une police d'assurance responsabilité médicale avec une limite de 2 000 000 \$ par sinistre. Le programme offre une couverture pour les fautes, erreurs, omissions et négligences pour les services rendus dans le cadre de l'exercice des fonctions de l'IAA. Les objectifs de la police sont de protéger la capacité des tiers à effectuer une réclamation et à fournir une couverture à l'IAA visé dans la demande d'indemnisation pour :

• les frais de défense liés à la défense d'une accusation, même si celle-ci est fausse

La question de la faute professionnelle est aujourd'hui de plus en plus présente. Autrefois, les praticiens de la santé n'étaient pas poursuivis en justice, mais aujourd'hui, les poursuites pour faute professionnelle sont beaucoup plus fréquentes.

Les organisations, les employés et les services sont constamment sous les regards du public et sont tenus de respecter des normes de soins de plus en plus strictes. Les infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) sont en contact quotidien avec des personnes et des patients. Ces personnes sont tributaires de vos soins compétents et de vos connaissances approfondies. L'assurance responsabilité médicale vous assure donc une couverture en cas d'accusations d'erreurs, d'omissions et d'actes de négligence, qu'elles soient fondées ou non.

En tant qu'IAA, le système juridique vous considère comme un professionnel, ce qui signifie que vous êtes censé posséder des connaissances techniques approfondies et une formation dans votre domaine de compétence. Vous êtes également tenu de fournir les services pour lesquels vous avez été engagé conformément à un code de conduite professionnel et dans le cadre de la pratique. Si un IAA ne démontre pas le degré de compétence attendu de lui, il peut être tenu personnellement responsable devant un tribunal de tout préjudice qu'il cause à une autre personne.

La compagnie d'assurance est dotée d'une équipe d'analystes, d'experts en litiges et de juristes afin de garantir un processus équitable et approfondi en cas de litiges. Leur expertise est essentielle pour vous guider en tant qu'IAA tout au long du processus, tout en respectant la vie privée de l'IAA et la confidentialité de son employeur.

La police comprend une couverture pour tous les inscrits actifs et retraités de l'organisme de réglementation des IAA. Les diplômés en attente d'une licence sont également couverts tant qu'ils travaillent sous la direction d'un autre professionnel de la santé.

Équipe

Erin Hudson Assistante comptable D 1.800.665.5243 ehudson@lloydsadd.com

Brian Almquist Gestionnaire de compte D780.930.3846 balmquist@lloydsadd.com

Hailey Taskey
Partenaire
D 780.930.3854
htaskey@lloydsadd.com

www.lloydsadd.com www.navacord.com





Responsabilité médicale Explication

Octobre 2020



La police étant destinée à couvrir uniquement les erreurs et omissions résultant de votre activité professionnelle, il est important de noter qu'il existe des exclusions non couvertes par cette police. Voici quelques-unes des exclusions importantes :

- Actes délibérés, malhonnêtes et frauduleux
- Amendes et sanctions
- Diffamation et calomnie
- Abus et comportement sexuel
- Problèmes ne relevant pas de votre champ d'activité
- Allégations disciplinaires

Dans un hôpital ou un autre établissement de santé, votre employeur souscrira probablement une police d'assurance responsabilité médicale au nom de l'établissement et de ses employés. Dans ce cas, le programme fournira une couverture complémentaire au cas où la couverture de l'établissement serait insuffisante. Si l'IAA ne travaille pas dans un établissement qui propose une couverture responsabilité médicale, ce programme devient sa police d'assurance principale.

Pour les IAA ayant la qualité de travailleurs indépendants ou qui effectuent un travail à contrat, cette assurance responsabilité médicale constitue une protection essentielle. Tant que le travail que vous effectuez entre dans le cadre de votre pratique, vous serez couvert.

Ce programme a été élaboré avec l'organisme de réglementation des IAA et vise à protéger la capacité du public à déposer une plainte en cas de faute professionnelle présumée.

Il est important de comprendre votre couverture relativement aux erreurs accidentelles dans votre travail quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions





